

Coursier

Le coursier achemine des objets, plis ou paquets de chez un particulier ou une entreprise jusqu'à l'adresse du destinataire. Il s'agit rarement de tournées: après chaque livraison, il reprend contact avec son employeur pour prendre une nouvelle course.

Description des tâches/ conditions de travail

Il existe différents types de coursiers. Les coursiers attachés à une entreprise : ils sont alors salariés de cette entreprise; les coursiers intégrés à une société de courses.

Le coursier travaille la plupart du temps selon un horaire serré, car les clients paient pour que leurs documents et produits soient livrés rapidement. Il utilise le plus souvent un deux-roues (mobylette, scooter, moto). Il peut, plus rarement, conduire un quatre-roues (de moins de 3,5 tonnes). Ces machines sont fournies par la société. Il doit connaître parfaitement sa zone de travail (meilleur itinéraire). La rapidité des courses se fait dans le respect des règles de sécurité et du code de la route. C'est un métier qui se pratique essentiellement dans les grandes villes. Il n'est pas sans risque.

Le coursier travaille par tous les temps (pluie, froid, neige) et souvent dans les embouteillages et la pollution. Le port d'un casque est obligatoire. Le coursier peut porter des vêtements professionnels au nom de l'entreprise pour laquelle il travaille. Même s'il fait partie d'une équipe, il est seul sur le terrain durant sa journée de travail. Ses horaires de travail ne sont pas toujours réguliers, il peut être amené à travailler par roulement (samedi, jours fériés). Il est souvent en contact avec le client.